PUBLIÉ LES
MARDI & VENDREDI
DE CHAQUE SEMAINE

Annonces :
1ère Insertion, la ligne, 10cts.
Insertions subséquentes, 2cts.
Adresses d'affaires, $5 par an.

Adresser toutes lettres, correspondances, etc., à
FERD. ROBIDOUX,
Editeur-propriétaire

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES

"NOTRE LANGUE, NOTRE RELIGION ET NOS COUTUMES."

PUBLIE LES
MARDI & VENDREDI
DE CHAQUE SEMAINE

Abonnement
Un an.....$1 50
Six mois.....0 75

EN CLUBS
Un an.....$1 00
Six mois.....0 60

PAYABLE D'AVANCE

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE] Shédiac, N. B., Mardi, 16 Décembre 1890. VOL. XXIV.—No. 47

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER,
SHÉDIAC, N. B.
18 avril 1877.

Dr L. J. BELLIVAU,
SHÉDIAC, N. B.
Bureau au premier étage de la Freemasons' Hall, où on peut voir le docteur le jour et la nuit.

Arthur W. THOMPSON, M.D., C.M.,
MÉDECIN ET CHIRURGIEN.
SPÉCIALITÉS :—Maladies des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge.
Résidence, - - - Hôtel Weldon,
SHÉDIAC.
15 oct 88.

FRED. J. WHITE, M. D., C. M. McGill,
L. R. C. P., London.
Bureau de feu le Dr. Harrison. Résidence chez R. W. Abercromby (en face du bureau.)
SHEDIAC, N. B.
24 oct 88.

Dr ED. T. GAUDET,
BUREAU EN FACE DU COLLÈGE ST-JOSEPH,
MEMRAMCOOK.
Ayant reçu les instruments nécessaires pour les opérations des différentes maladies de l'œil, le Dr Gaudet s'occupera de cette branche d'une manière toute spéciale.—10 déc. 79.

Dr H. E. BOISSY,
MEMRAMCOOK, ... N. B.

Dr A. A. LEBLANC,
MÉDECIN-CHIRURGIEN,
ARICHAT, — — CAP-BRETON
Consultation à toute heure du jour et de la nuit.

Dr. Ed. H. LEGER,
MÉDECIN ET CHIRURGIEN,
Bureau et Résidence : Maison de feu Gilbert Girouard,
BOUCTOUCHE, N. B.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit. Je serai à l'hôtel Bourque, Pont de Cocagne, tous les jeudis, pour consultations.

Dr. THOS. J. BOURQUE
(ANCIEN BUREAU DU DR. LANDRY)
RICHIBOUCTOU, - - N. B.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit.—20 mai 89

Dr. E. A. SMITH,
DENTISTE,
Bureau :—Au-dessus de la boutique de M. McDevitt, barbier.
SHEDIAC, N. B.
Extraction des dents sans douleurs, Plombage en argent ou en or, confection de Râteliers, etc.
SATISFACTION GARANTIE.

A. D. RICHARD, L.L.B.,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
DORCHESTER, - - N.B.
Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

POIRIER & McCULLY,
AVOCATS ET NOTAIRES PUBLICS.
Bureaux: - - MONCTON et SHEDIAC.
HON. PASCAL POIRIER, Sénateur. F. A. McCULLY, B. A. L. L. B.

W. A. RUSSELL,
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE, COLLECTEUR, ETC
SHÉDIAC, N. B
On collecte les comptes avec expédition et on transige avec ponctualité toute affaire confiée.
27 mars 1882.

EDOUARD GIROUARD,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
MONCTON, N. B.,
Bloc-Record (en haut) vis-à-vis le bureau de poste, Main Street.
Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

Hanington & Teed,
PROCUREURS-AVOCATS,
SOLLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,
DORCHESTER, N. B.
HON. DANIEL L. HANINGTON, Q. C., MARINER G. TEED.
19 février 79.

ARTH. N. CHARTERS,
AVOCAT,
BROWN'S BLOCK, — MAIN ST.,
MONCTON, N. B.
Emprunts négociés et comptes collectés.
4 Sept. 90

ADRESSES D'AFFAIRES

JACOB H. HEBERT,
SHÉDIAC, N. B.,
FERD. S. GALLANT,
GRANDE DIGUE,
Encanteurs licenciés pour les comtés de Westmorland et de Kent.
Ils se chargent de faire tout encan à la satisfaction des patrons. On peut leur écrire et ils s'empresseront de faire les encannes nécessaires.
Termes raisonnables.

Francis L. Theal,
Pépiniériste et marchand de
Arbres fruitiers & d'ornement, Plantes, Arbustes, &c.
SUSSEX, N. B.
Ces arbres et plantes étant élevés dans notre climat, conviennent mieux à nos cultivateurs que les arbres importés. Ceux qui ne prennent pas ou mourent la première année sont remplacés gratis. Toutes les commandes sont remplies avec ponctualité.—18 sept 89—1a

UNION HOTEL,
O. S. LÉGÈRE, PROPRIÉTAIRE,
Main Street, Moncton, N. B.
Accommodation de première classe pour les voyageurs. Bonne écurie. Prix modérés.

Dominion Hotel.
P. M. Hébert, Propriétaire,
Memramcook, - - N. B.
Accomodation de première classe pour les voyageurs. Bonne table, bons lits, bonne écurie. Prix modérés.

Restaurant Doucette,
Mill Street, - - PORTLAND, N. B.
Situé près du pont de Portland, une minute de marche du grand Dépôt de St-Jean, le 2me restaurant du dépôt. Huitres et repas servis à toute heure. Logement à bon marché. Les amis de la campagne sont les bienvenus.
JOHN DOUCETTE.

Z. M. LEGER,
HORLOGER ET BIJOUTIER,
Bloc Victoria. Grand'Rue, MONCTON
Assortiment varié et complet de Montres, Horloges, Pendules, Bijouteries, etc. Spécialité de lunettes. Réparages exécutés avec soin et ponctualité.
Le tout à bas prix. Une visite respectueusement sollicitée.

FACTERIE DE CHAUSSURES
DE SACKVILLE.
Depuis que j'ai adopté le système de marquer mon nom sur TOUTES mes Chaussures, je m'aperçois que les commandes augmentent rapidement. A ceux qui ont besoin de Chaussures, je dirai : Essayez les miennes, et assurez-vous que mon nom soit au complet sur le fond de chaque paire.
ABNER SMITH.
20 nov. 77.

Agence d'Assurance Generale
Compagnies d'Assurance contre les Accidents, sur la Vie et contre le Feu, représentées.
Bureau : Bloc Robinson, Main St., Moncton.
Propriétés de fermes assurées à bas prix.
J. McC. Snow, Agent.
10 déc. 79.

AVIS.
Je désire annoncer au public que personne n'est autorisé à vendre des remèdes pour moi et en mon nom, et le quelqu'un qui se donne pour mon agent trompe indignement le public.
DR. F. CARLTON.
Moncton, 18 octobre 1890.

Avis aux Débiteurs.
Ayant à faire face à de lourdes obligations, je donne avis à ceux qui me doivent que j'ai déposé mes livres entre les mains de W. A. Russell, avocat, à Shédiac, avec ordre de procéder à la collection d'ici au 1er janvier 1891. On pourra payer soit à M. Russell, soit à moi-même, à mon magasin.
J'annoncerai en même temps que je vendrai mes marchandises au prix coûtant d'ici au 1er janvier. C'est une belle chance pour les fermiers qui voudront en profiter.
PLACIDE H. CORMIER.
Rivière Cocagne, 6 nov. 1890.—2m

Puits Artésiens.
Le temps se refroidit, la neige approche : c'est le temps de voir à votre approvisionnement d'eau pour l'hiver : il faut l'avoir à la main. J'ai déjà une grande quantité de puits artésiens dans le pays et je suis mieux préparé que jamais à faire de bon ouvrage en peu de temps. Laissez vos commandes chez Charles Landry et elles recevront mon attention immédiate. Avec mes puits et mes pompes vous n'avez plus besoin de vous mouiller pour puiser et charroyer l'eau. J'ai des pompes à cylindre qui ne gèlent point.
STANLEY J. WINSLOE.
Shédiac, 29 octobre 1890—3m.

Servantes Demandées.
On demande, dans une famille américaine, au Massachusetts, une bonne fille pour faire la cuisine, le lavage et le repassage. Aussi une bonne assistante. S'adresser au bureau du MONITEUR, à Shédiac.—3 juin 1890.—ac.

C'est Absurde
De s'attendre à être guéri d'une Indigestion si l'on ne s'abstient point de manger ce qui est indigeste; mais si quelque chose peut aiguiser l'appétit et donner du ton aux organes digestifs, c'est sans contredit la Salsepareille d'Ayer. Des milliers de personnes dans tout le pays certifient les mérites de cette médecine.
Mme. Sarah Burroughs, du no. 243 Eighth street, South Boston, écrit: "Mon mari a pris de la Salsepareille d'Ayer pour la Dyspepsie et pour la torpeur de son foie et s'en est grandement bien trouvé."

Un Dyspeptique Confirmé.
C. Canterbury, du no. 141 Franklin st., Boston, Mass., écrit, que, souffrant pendant des années d'Indigestions fréquentes, il fut à la fin amené à essayer la Salsepareille d'Ayer et par son usage fut entièrement guéri.
Mme. Joseph Aubin, de High street, Holyoke, Mass., a souffert plus d'un an de la Dyspepsie, de telle manière qu'elle ne pouvait prendre aucune nourriture substantielle, devint très faible et était incapable de prendre soin de sa famille. Ni les médecines ordonnées par les médecins, ni aucun des remèdes annoncés pour la guérison de la Dyspepsie, ne la soulagèrent, jusqu'à ce qu'elle commença à prendre de la Salsepareille d'Ayer. "Trois flacons de cette médecine," écrit-elle, "m'ont guérie."

Ayer's Sarsaparilla,
Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix, $1; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.

Avis Public
Le soussigné désire informer ses pratiques et le public que
C. C. Hamilton, marchand, Shédiac, N. B.
a été son agent depuis les six années passées pour recevoir le drap de gens au Nouveau-Brunswick voulant le faire préparer à mes moulins, où l'ouvrage fait est bon et satisfaction certains. Je désire que toutes mes pratiques apportent leur drap au magasin de M. Hamilton (n'ayant pas d'autre agent au N. B.) Il me le fera parvenir et je le ferai préparer, fouler et teindre, tel que demandé, à mes anciens bas prix, et je le retournerai promptement à Shédiac pour les propriétaires.
Il y a un avis (ou il y en a eu) dans le MONITEUR ACADIEN suivi de mon nom, que O. M. Melanson est mon agent, ce qui n'est pas exact. L'avis n'a pas eu mon autorisation et a été publié sans ma connaissance ou consentement.
JOSEPH BOATS,
propriétaire.
Moulins à drap de Tyne Valley, Ile P.-E.
18 août 1890.—3mp.

Dickie Freres.
Ayant récemment déménagé dans le magasin que nous avons acheté de M. John Calder, nous avons un grand assortiment des marchandises suivantes :
Farine,
Farine de Blé d'Inde,
Moulée,
Groceries Principales,
Marchandises Sèches,
Tapisserie,
Quincaillerie,
y compris un assortiment de
Voitures Fines,
Barres de Fer, &c.
Nous sommes en mesure de vendre ces marchandises
Au Prix le Plus Bas.
L'acheteur ferait bien de venir demander le prix de nos marchandises avant d'aller acheter ailleurs, vû que nous sommes décidés de vendre à petit profit.
Faites nous une visite.
Nous vous montrerons nos marchandises avec plaisir.
Dickie Bros.
Shédiac N B 1er mai 1890—3m

Livres Canadiens
RAMEAU DE SAINT PÈRE.
UNE COLONIE FÉODALE EN AMÉRIQUE. L'ACADIE de 1604 à 1881, 2 vols. in-12 avec une carte. $2 00
Ouvrage en vente chez Mons. André Poirier, à Shédiac, N. B.
La France aux Colonies, Acadiens et Canadiens, par le même, vol. in-8. $1 25
Discours de l'hon. J. A. Chapleau, depuis son entrée en Parlement 1867, avec biographie et portrait sur acier, très-fort volume gd. in-8 relié, vendu par souscription à $5.00, pour $2 50
Chroniques canadiennes, par Arthur Buies, 1-8 75
Un revenant. Episode de la guerre de Sécession aux Etats-Unis, par Rémi Tremblay, in 12, $1.00 pour 50c
Coups d'aile et coup de bec, poésies diverses, par le même, in-12 $1.00
La légende d'un peuple. Poésies canadiennes par Louis Fréchette, beau vol. in-8 $1.90
Mes rimes. Poésies diverses par Elzéar Labelle, in-8, papier teinte, $1.00 pour 25c
Une voix d'outre-tombe. Poésies de M. l'abbé Martineau, avec portrait sur acier in-12 75c
Souvenirs d'un voyage en Terre-Sainte, par l'abbé J. E. Emard, in 8 illustré, $1 00 pour 50c
Le Fratricide, roman canadien par Fred Morrissette, in-12, 25c pour 15c
Vieux livres achetés ou échangés pour des livres neufs. Catalogues envoyés sur demande.
Granger Frères,
LIBRAIRES-EDITEURS, MONTRÉAL

Les Agnus Dei.

(Suite et Fin.)

7o Dispositions canoniques relatives aux *Agnus*. Afin de conserver aux *Agnus* leur blancheur symbolique et traditionnelle, Grégoire XIII défendit, le 25 mai 1572, sous peine d'excommunication, de les dorer, peindre et colorier ; ils doivent rester tels qu'ils ont été consacrés par le Souverain Pontife. Aujourd'hui il n'y a plus d'excommunication, mais la défense *sub gravi* subsiste toujours. Elle ne s'applique pas cependant à des ornements qui seraient destinés, non à l'*Agnus* lui-même, mais au cadre dans lequel on se propose de le conserver. L'*Agnus* restant identiquement le même, tel qu'il est sorti des mains du pontife après la consécration, il est permis, et tel est l'usage général, de l'encadrer, l'enchâsser, l'entourer d'or, de fleurs comme une relique, une chose sainte à laquelle on témoigne de cette manière sa vénération et son respect.

"Est-il permis de les vendre ?" Si on les vend, à cause de la consécration, il y a simonie. Si l'on fait abstraction de la consécration pour ne voir que la valeur vénale de la matière, il y a encore défense de les vendre, d'après la constitution de Grégoire XIII, certainement à Rome, et même ailleurs, suivant un grand nombre de théologiens. Ceux mêmes qui ne trouvent pas que cette constitution oblige en dehors de Rome, défendent de les vendre, afin de se conformer aux intentions du Saint-Siège.

Les "Agnus," en effet, sont distribués gratuitement par le Souverain Pontife ; pourquoi ne se transmettraient-ils pas de même ? Puis, tout bien considéré, il entre une si petite quantité de cire dans la confection de chaque "Agnus" que la vente de cet objet pieux produirait un résultat aussi mesquin que ridicule. Il ne donc, sous aucun prétexte, demander à Rome des "Agnus" dans des magasins ou d'autres maisons.

8o Vertu des "Agnus Dei." Elle est exprimée ainsi, sous forme de supplication, dans la feuille distribuée aux fidèles avec chaque "Agnus :

"1o Que la vue ou l'attouchement de l'Agneau représenté sur ces figures excitent les cœurs des fidèles à contempler les mystères de notre rédemption, les porte à remercier, à bénir, à adorer la divine bonté et leur obtienne ainsi le pardon de leurs fautes ;

"2o Que le signe de la croix, imprimé sur ces médailles, éloigne d'eux les malins esprits, la grêle, la foudre, les vents et les tempêtes :

"3o Que, par la vertu de la divine bénédiction, ils échappent aux embûches et aux tentations de Satan ;

"4o Que les femmes enceintes soient préservées de tout accident fâcheux, et obtiennent une heureuse délivrance ;

"5o Que la peste, le mal caduc, l'eau et le feu ne puissent pas nuire aux vrais chrétiens ;

"6o Enfin que la protection divine leur soit assurée dans la propérité et l'adversité, et que par les mystères de la vie et de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ils soient préservés de la mort subite et imprévue, de tous les dangers et de tout autre mal.

"Telles sont les bénédictions et les grâce le Vicaire de Jésus-Christ demande, au nom de l'Eglise, à la divine miséricorde pour tous les fidèles qui portent ou conservent pieusement des "Agnus Dei," et souvent des prodiges manifestes ont prouvé l'efficacité de cette prière. Que si nous ne recevons pas ces grâces, nous devons l'attribuer à notre peu de foi et de piété, ou à quelque autre cause cachée, qui empêche le Seigneur de nous accorder de pareilles faveurs."

Les "Agnus Dei" sont des sacramentaux en vertu de la bénédiction de l'Eglise, et par les prières qu'on récite en les consacrant, ils ont une vertu spéciale pour les circonstances que nous venons d'énumérer. Comme les autres sacramentaux, les "Agnus" ne peuvent pas "par eux-mêmes" purifier l'âme de ses fautes et augmenter en elle la grâce sanctifiante ; ce serait agir "exopere operato" comme les sacrements. Mais ils excitent en nous de pieux sentiments qui augmentent la charité et nous portent à devenir meilleurs. Souvent même ils ont opéré des prodiges, de véritables miracles, tant dans l'ordre temporel que dans l'ordre de la grâce. On cite des maladies guéries subitement, des incendies éteints sur le champ, des inondations conjurées par l'emploi de ces pieux objets.

9o Usage et emploi des "Agnus Dei." Quelques auteurs, comme Azor et d'autres encore, ont avancé qu'il fallait être dans les ordres sacrés pour toucher aux "Agnus," et qu'il y avait péché mortel à les toucher avec irrévérence. C'est une exagération ; car aucune loi ecclésiastique n'interdit à qui que ce soit de manier ces objets pieux, pourvu qu'on y apporte le respect dû à toutes les choses sanctifiées par les prières de l'Eglise.

On insère ordinairement les "Agnus" dans des reliquaires bien ornés que l'on place dans un lieu décent à l'abri de toute irrévérence. Il en est qui les portent suspendus au cou, ou placés dans les vêtements ; mais il est convenable de les enfermer dans une boîte de métal ou dans un sachet pour les soustraire au contact immédiat du corps ou des vêtements.

Pour s'en servir et solliciter quelque grâce, on peut prendre l'"Agnus" sur soi, ou le porter à ses lèvres ; quelques-uns le trempent dans de l'eau qu'ils boivent ensuite. D'autres en détachent des parcelles qu'ils avalent comme remède ou préservatif. Quand la nécessité l'exige, on peut, sans irrévérence, jeter des "Agnus" dans l'eau ou le feu. Il n'est pas interdit de s'en servir pour protéger les animaux ou les récoltes ; mais dans ce cas, de grandes précautions sont à prendre pour éviter le scandale ou la profanation. Le cinquième concile provincial de Milan, tenu en 1579, défend de les suspendre aux arbres ou de les jeter dans les champs ; mais il permet de s'en servir pour faire, comme cela se pratiquait autrefois, des fumigations dans les vignes et les champs afin de les préserver des orages.

Il est des "Agnus Dei" comme des autres sacramentaux, du pain bénit, de l'eau bénite qui, quoique divisés à l'infini, conservent toujours dans chacune de leurs parties la bénédiction de l'Eglise. Les fragments d'"Agnus" ont donc la même propriété que les "Agnus" entiers. Nous en avons une preuve dans deux documents pontificaux.

"Parsque minor tantum tota valet integra quantum," a dit Urbain V. Et Jules III :

"Ut sunt in scipsis pars pars tantum quælibet utque est totum illud absque partibus."

Ces deux autorités souveraines nous permettent de nous écarter, et avec beaucoup de plaisir, de l'opinion émise par Grimaldi, qui fait porter la bénédiction, non pas précisément sur la cire, mais sur la cire sous la forme déterminée d'"Agnus Dei : " il en conclut que tout ce qui fait perdre à l'"Agnus Dei" sa forme primitive, lui fait perdre la vertu qu'il tire de sa bénédiction. Les deux papes dont nous rappelons le témoignage nous affirment que la plus petite parcelle a autant d'efficacité que la totalité ; cela nous suffit.

On trouve des "Agnus Dei" qui n'offrent pas la blancheur dont nous avons parlé. Quelques-uns ont une teinte jaunâtre très accusée ; mais cette nuance provient de la couleur de cire qui a été insuffisamment blanchie, ou qui a jauni sous l'action de la lumière.

D'autres "Agnus Dei" ont une couleur caractéristique dont l'origine est tout autre. Parmi les martyrs trouvés dans les Catacombes, il en est qui n'ont pas de nom et dont les ossements sont réduits en poussière. C'est cette même poussière, vraie relique, qui pieusement recueillie est mêlée à la cire à laquelle elle donne une couleur jaunâtre et foncée pour former ce qu'on appelle "pâte des martyrs." Les "Agnus Dei" ainsi composés ont donc la double valeur que leur communiquent la bénédiction du pape et les reliques qu'ils renferment. Aussi les fidèles les ont-ils en grande estime et leur rend-on un culte spécial. Ils ne sont pas plongés comme les autres dans l'eau bénite par le pape à cause de la présence des reliques.

COLLEGE SAINT-JOSEPH.

LISTE DES OBJETS DONNÉS AU MUSÉE ACADIEN DU COLLÈGE SAINT-JOSEPH, MEMRAMCOOK.

(SUITE.)

M. Robert Douglas, Amherst—un franc de France 1866.

Rév Père L Poullet, C. S. S. R., Ste Anne de Beaupré—un échantillon d'asbeste de méganic.

M. William Sibley, Amherst—one cent E U 1864 et one cent E U 1863.

Rév P L Guertin, C. S. C.—8 estampilles postales, fac simile du Massachusetts Centinel du 28 octobre 1789.

M. Antoine Duguay, Memramcook—une médaille des E U, one cent E U 1841.

M. Ulric Beland, Ste Julie de Somerset—un album pour timbres postes.

M. T. O'Reilly, St-Jean—une épée et une hache acadienne trouvées au fort Latour.

Le gouvernement provincial par l'entremise de l'honorable Olivier LeBlanc, M. P. P.—un minerai de fer, granit rouge de St-George, cristal de roche, Topaze, margarodite et fluor cuivre, pyrite, bornite, barite, calcite, pyrolusite, chlorophane, hornebiendé et scapolite, albertite stalagmite, Halite mica et calcite, mica, prenolite, antimoine, epidote, galénite, pyrite de cuivre et cuprite, améthyste, chalcopyrite, stilbite, smithsonite, quartz, scorie d'antimoine, serpentine, silicate de zinc, manganèse apatite, stilénite, apophyllite, séléniite, nodule d'hématite, kyanite, pierre à savon, asbeste, hornebiende et calcite, gypse folié, chondrodite et spinel.

Rév David Harnett, curé de Ste-Anne—une monnaie d'argent d'Espagne 1757.

M. George Rousseau, Québec—cinco centimas 1870, une fougère fossile de la N. E., une chaine en bois de 75 mailles.

M. P O Rousseau, Québec—un bout du cable télégraphique transatlantique.

Révd Ph Belliveau, curé de Sussex—un sou d'Angleterre 1791, 5 coppeng de Russie 1850, un journal de Dublin "The Nation" imprimé en 1844.

M. Alphée Belliveau, Memramcook—2 coquilles univalve des Antilles.

Révd Fidèle Belliveau, curé du Village de Richibouctou—un groupe ; une malade avec ses deux médecins, (matter of opinion) valant 25 piastres.

Mlle Marie Belliveau, Memramcook—2 coquilles univalve des Antilles.

Mlle Philomène Belliveau, Memramcook—4 ursins de mer de Long Island, 2 étoiles de mer, carte d'annonce en bois, un billet de 20 piastres des Etats confédérés.

M. Edouard Belliveau, Moncton—un sou de France 1791.

M. Amable Belliveau, Memramcook—2 boulets de canon trouvés sur sa terre à environ un mille de la rivière Petitcodiac.

M. Frédéric Gaudet, Memramcook—une petite horloge avec boitier en fonte.

M. Eustache Gaudet, Memramcook—une horloge dont les rouages sont en bois.

Dr E T Gaudet, Memramcook—une dent de marache, un morceau de pierre à meule de moulin.

M. Bastien Gaudet, Dorchester—2 skilling de la Finlande 1871.

M. Ferdinand Gaudet, Memramcook—1 centin E U 1889.

M. Marcel Gaudet, Memramcook—une boite en acajou.

Dme Aimé Gaudet, Memramcook—une plaque de lusil qui a servi en 1255 et conservée depuis comme une relique, une croix pectorale en argent des anciennes Acadiennes.

Mrs B McHaffey, Dorchester—une gousse d'Entader Persether des Antilles.

PM. Frank Lirette, Memramcook—1c de Wurtemberg 1864.

The J. M. Brunswick et Balke Cos 5c.

M. Chief Collin Chisholm, Antigonish—1 kruser 1889, une coquille fossile, photographie de l'église et du presbytère de Memramcook.

M. Antoine LeBlanc, Petitcoudiac—1 skilling 1839 de la Finlande, un oiseau, 4 centesimos de l'Uruguay 1869.

Rév Père Girard, C. S. C.—5 centins, tableau chromologique des papes.

T. McManus & Sons, Memramcook—one farthing 1826, un centin E U 1841.

M. Jos Leblanc, Memramcook—one farthing 1881, half pehny d'Irlande 1805, Blakley & Cos. Halifax 1882.

M. Narcisse Leblanc, Memramcook—1c de Wurtemberg 1827.

M. Charles Leblanc, Grande-Digue—un morceau de bois pétrifié.

M. Aimé Leblanc, Memramcook—un couteau de poche en bois.

M. Lindley Melanson, Joggins—10 centimes de Belgique 1862, 1, monnaie du Danemark 1860, 2 morceaux de bois pétrifié, 3 variétés de charbon des mines de Joggins.

M. Albert Letellier, Rivière Ouelle, Canada—10 centins, panorama de St-Jean, N. B.

Révd Frère Léonard, C. S. C., supérieur du collège de Ste-Geneviève—25cts du Canada 1872, 25cts de 1870 et 25 de 1874.

M. Arthur Landry—1ct E U 1858.

M. Augustin Haché, Caraquet—one penny d'Angleterre 1878.

M. Arthur Bourque, Shédiac—trois centins, one stiver.

M. Albani Léger, Memramcook—un carail.

Révd Père Roy, C. S. C., Memramcook—10 centins du Canada 1888, 5 centins 1888, 5 centins de Terreneuve 1880, 5 centins half dime E U 1858, almanach de l'illustration 1887 et 18 brochures, 8cts E U 1873, six centins, 3 pence d'Angleterre 1860, un billet d'une piastre de J. E. Deslauriers, Montréal.

M. Eudore Voyer, Ste-Flavie—1 sen du Japon.

M. Lionel Benning, St-Pierre et Miquelon—minérais de cuivre et de plomb du Colorado, une monnaie d'Angleterre 1825, une autre du Canada 1822, un sou d'Espagne 1818, half-dime 1839, 2 R. J. P. d'Espagne 1807, une monnaie du Portugal 1866, 20 centins de France 1866, 2 centimes 1862, 1856, 1855, 1857, 5 centimes d'Italie 1862.

M. John Corcoran, Dorchester—Un corbeau empaillé.

Révd. J. Bte. Martineau, vicaire au Cap Pelé—Echantillons des différentes pierres à bâtir de la Colombie Anglaise.

Révd. Frs. Perquis, Manitoba—10 centins du Canada 1872, 5 centins de Terreneuve 1870, une piastre d'Angleterre 1820, 10 pfennig d'Allemagne 1876, half-dime 1871, morceau de bois pétrifié trouvé à Grande Digue, 1 farthing d'Angleterre 1879.

M. Hilarion Leblanc, Baie Ste Marie—Une coquille bivalve de la Baie Ste Marie.

Dme Pélagie Leblanc, Memramcook—Une poulie de métier à tisser qui a été témoin de la dispersion des Acadiens.

Révde. Sœur Léonie, C. S. C.—50 centimes de France 1868, une monnaie de la Suisse 1872, 3 médailles religieuses, un centimes d'Italie 1861, 50 Lepter de Grèce 1874.

M. Arch. Chisholm, Antigonish—2 balles de fusil trouvées à Louisbourg, half-cent du N. B. 1861.

M. Jos. Gaudet, Memramcook—Un bon d'olivier Boutwell, Troy, N. Y. 1868.

M Narcisse Gastonguay, Halifax.—Une médaille de Ste. Anne.

Révd. Jos. Michaud, curé de Bouctouche—Half penny de Terreneuve 1846.

Dme Marie Michaud, veuve de Placide Gaudet, Memramcook—Une paire de lunettes très-anciennes, one cent E. U. 1856.

M. John Frame, Prince Port, N. E.—Une monnaie espagnole 1788.

M. A. Creelman, Prince Port, N. E.—Un morceau de manganèse.

M. Edmond Beauchesne, Carleton—5 centins des E. U.

Notes agricoles.

Les étables, le poulailler, la porcherie doivent être désinfectés de temps en temps, autrement ils peuvent devenir le foyer de maladies contagieuses qui font toujours de terribles ravages en peu de jours.

Une fois c'est un éleveur de volailles qui a un troupeau magnifique de plusieurs centaines de poules, le choléra des volailles vient et les lui enlève toutes dans l'espace d'une quinzaine de jours ; une autre fois c'est un cultivateur qui perd subitement une vache ou un cheval de prix. Ces animaux tombent tout à coup malades et meurent d'une maladie mystérieuse. A quoi attribuer ce malheur ? Bien souvent ces bêtes ont pris le germe de cette maladie dans l'étable, dans l'écurie même, et la perte eût été évitée si l'on s'était donné la peine de désinfecter ces bâtiments de temps en temps.

A ce propos, le *Mirror and Farmer* conseille à tous les cultivateurs l'usage du désinfectant suivant qui coûte fort peu et est très efficace : Prenez une roquille d'acide sulfurique que vous mettez dans un grand vase de grès, de terre ou de verre ; vous versez ensuite lentement et avec précaution cinq gallons d'eau dans ce vase ; vous avez alors une préparation efficace et assez forte pour détruire les germes de toute maladie contagieuse. Les germes du choléra des volailles, du *roup*, les poux de toute sorte qui affligent les poules disparaîtront complètement du poulailler sous l'application de ce désinfectant qui est aussi précieux à l'étable, à l'écurie pour purifier ces bâtiments et chasser tout germe de maladie contagieuse.

Faits intéressants

On vient de découvrir à Tunis qu'une plante sauvage très répandue en Tunisie pouvait fournir de fortes quantités de sucre. M. Mallet, autour de cette découverte, espère faire une forte concurrence aux sucres étrangers.

En ce moment, il y a plus de 2,000 médecins à Berlin, venus de toutes les parties du monde. La plupart vont s'en retourner, ne pouvant voir le docteur Koch ni se procurer la lymphe antituberculeuse. Le docteur Koch a fait déclarer que "la lymphe dont on prétend faire avoir quelques échantillons à l'étranger est fausse, attendu qu'il n'en a fait distribuer à personne, sauf à quelques médecins allemands, et encore en très petite quantité."

En Angleterre, l'industrie minière employa, en 1889, 489,179 ouvriers pour le travail sous terre, 117,976 pour le travail hors de la mine. La production du charbon fut de 126,918,724 tonnes contre 169,935,219 en 1838. La production du minerai de fer en 1889 fut de 9,270,542 tonnes contre 8,635,032 en 1883. La liste des accidents comprend 848 accidents.

Un journal parisien raconte qu'un savant algérien, qui se promenait à Biskra, vit, accroupi au marché, un superbe chameau coureur. Curieux de voir de près un de ces méharis, dont il avait tant entendu parler, le savant enjambe l'animal et s'installe sur la selle.

A peine y était-il assis que la bête, sentant un cavalier, se dresse sur ses longues jambes, hume l'air et s'enfuit dans la direction du désert, poursuivi en vain par les Arabes. Depuis lors, on n'a plus eu de nouvelles du savant.

Cette anecdote pourrait faire le pendant de l'histoire de cet éléphant qui, ayant ouvert avec sa trompe le couvercle du reservoir d'eau d'une locomotive, en absorba le contenu ; bientôt le train, dans lequel se trouvait le pachiderme, restait en panne, faute d'eau.

De New-York nous arrive la nouvelle d'une opération chirurgicale extraordinaire.

Il paraît que, ces jours derniers, à l'hôpital de la Charité, on a greffé une partie de la patte d'un chien sur la jambe d'un jeune garçon pour remplacer un os manquant. L'enfant et le chien sont couchés côte à côte dans le même lit, mais la bête est anesthésiée et enfermée dans un moule en plâtre.

Dans dix ou douze jours, si la jambe du chien et celle du malade viennent à se joindre, on tranchera les derniers ligaments de chair et l'opération sera terminée.